

**Communauté d'Agglomération
la Riviera du Levant**

Conseil communautaire du 18 juin 2024

DÉLIBÉRATION N°2024-CC-CC-5S-DDH-40

**RELATIVE À L'OPTIMISATION DES EFFECTIFS ET DES RESSOURCES DE LA
CARL ET L'APPROBATION D'UN NOUVEL ORGANIGRAMME**

L'an deux mille vingt-quatre, le 18 juin, le Conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération la Riviera du Levant (CARL), sur convocation affichée à la date 12 juin 2024 s'est réuni à 18H30, en salle des délibérations de la commune de Sainte-Anne, sous la présidence de Monsieur Loïc TONTON, le président de la CARL, pour délibérer des questions inscrites à l'ordre du jour de la présente assemblée intercommunale.

Madame Olivia JEAN épouse RAMOUTAR-BADAL ayant été désignée secrétaire de séance,

Nombre de conseillers en exercice composant le Conseil Communautaire : 41

Conseillers présents : 21

Votants : 32 (dont 11 procurations)

| QUALITÉ | PRÉNOM | NOMS | PRÉSENT | ABSENT | PROCURATION |
|---------|--------------|------------|---------|--------|-----------------------------|
| M. | Loïc | TONTON | | X | |
| M. | Francs | BAPTISTE | X | | |
| M. | Bernard | PANCREL | X | | |
| M. | Guy | BACLET | X | | |
| Mme | Nicole | SINIVASSIN | | X | à Loïc TONTON |
| Mme | Nanouchka | LOUIS | | X | à Guy BACLET |
| Mme | Myriam Lucie | BROSIUS | X | | |
| Mme | Marianne | GRANDISSON | | X | à Francs BAPTISTE |
| M. | Michel | HOTIN | X | | |
| M. | Richard | ALBERT | X | | |
| Mme | Olivia | RAMOUTAR | X | | |
| M. | Jean-Claude | CHRISTOPHE | X | | |
| M. | Jean-Luc | PERIAN | | X | à Jean-Claude CHRISTOPHE |
| M. | Jacques | KANCEL | | X | |
| Mme | Elodie | CLARAC | | X | à Myriam BROSIUS |
| M. | Yves | QUIQUEREZ | X | | |
| Mme | Muguette | DAIJARDIN | X | | |
| Mme | Melila | PHOUDIAH | | X | à Muguette DAIJARDIN |
| M. | Teddy | MARY | X | | |
| M. | Christian | BAPTISTE | | X | |

| | | | | | |
|-----|-----------------------|-------------------------------|---|---|--------------------|
| M. | Teddy | BARBIN | | X | à Michel HOTIN |
| M. | Emmery | BEAUPERTHUY | X | | |
| Mme | Nadia | CELINI | | X | |
| M. | Hugues | CHATEAUBON | X | | |
| Mme | Lydia | FARO épouse COURIOL | | X | à Sylvia LAPTES |
| M. | Jules Joël | FRAIR | | X | à Jocelyne VIROLAN |
| M. | Lucien | GALVANI | | X | à Yves QUIQUEREZ |
| Mme | Valérie | HUGUES | | X | |
| Mme | Marguerite Ephreme | KANCEL MURAT | | X | |
| Mme | Sylvia | LAPTES | X | | |
| M. | Eric | LATCHOUMANIN | X | | |
| M. | David Laurent | LUTIN | | X | |
| Mme | Mariette | MANDRET épouse PASSAVE | | X | |
| Mme | Wennie Youna | MOLIA | X | | |
| Mme | Liliane | MONTOUT | X | | |
| Mme | Nina Valentine | PAULON | | X | à Liliane MONTOUT |
| Mme | Sophie | PEROUMAL épouse. SYLVANISE | X | | |
| M. | Patrice | PIERRE-JUSTIN | X | | |
| M. | Patrick | SOLVET | | X | |
| M. | Sébastien Mickaël | THOMAS | | X | |
| Mme | Jocelyne | VIROLAN | X | | |

Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE ;

Vu le code général des Collectivités Territoriales

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu l'avis favorable du Comité social territorial qui s'est réuni le 18 juin 2024 ;

Considérant les nouvelles orientations stratégiques fixées par le Président de la CARL

Considérant la nécessité de renforcer l'organisation administrative de la CARL autour des compétences principales de l'établissement

Entendu le rapport de M. le Président et après en avoir débattu.

Depuis sa création en 2015, la Communauté d'Agglomération la Riviera du Levant a connu plusieurs transferts de compétences induisant tout d'abord une montée en puissance de ses effectifs concomitante de la structuration progressive de son organisation administrative.

L'organisation administrative actuelle, en place depuis 2021, est basée sur une répartition territoriale des compétences qui a beaucoup évolué. Cette évolution nécessite dès lors d'évaluer efficacement la mise en œuvre de nos politiques publiques et le service rendu aux usagers mais également d'améliorer le suivi des compétences transférées à des structures externes.

De même, l'organisation en place, marquée par un nombre important de postes d'encadrement vacants, a été évaluée et ne correspond plus suffisamment aux nouvelles exigences et orientations stratégiques.

Face à cette problématique, il paraît donc nécessaire d'optimiser les effectifs et le fonctionnement de l'établissement, afin d'apporter davantage de lisibilité et de sens à l'action publique de notre établissement.

Fort d'un bilan co-construit, cette démarche d'optimisation vise à améliorer le service public rendu, à assurer la réussite des projets du territoire et à offrir un accompagnement adapté au public et à nos communes membres.

Les axes clés de l'organigramme qui vous est proposé, ambitionnent, dans le respect du cadre juridique et de l'intérêt communautaire, le perfectionnement de la transversalité dans les projets, le renforcement de l'évaluation des nos Politiques Publiques et le pilotage de nos compétences déléguées à nos satellites (SMT, SINNOVAL, SMGEAG, OTI).

Pour améliorer l'efficacité opérationnelle, nous avons identifié les besoins de redéploiement des effectifs. La nouvelle structuration proposée vise à ajuster et rééquilibrer les compétences au sein des pôles et des directions. Elle doit également servir de levier pour motiver, engager les équipes et renforcer la performance.

Au sein de l'administration, il s'agira donc de renforcer la lisibilité des missions de chacun et de dimensionner les pôles pour une meilleure adéquation des moyens et des ressources disponibles au profit des projets structurants, en s'appuyant également sur les mutualisations engagées.

Ainsi, le nouvel organigramme prévoit de mettre les compétences majeures de la CARL et les fonctions supports, au cœur de l'organisation pour favoriser la synergie entre les services et la fluidité de l'information.

Il met également en valeur, la dynamique de transversalité par l'adoption d'une structure plus flexible et dynamique concourant à l'émergence d'un collectif tourné vers la réussite collective du service public et ouvert à l'innovation.

L'administration communautaire, sous l'autorité du Président de la CARL, serait dorénavant constituée :

De la Direction Générale

Pilotée par la Direction Générale des Services (DGS), composée de :

- le service Pilotage et Coordination
- une direction de la communication

De 4 pôles

Pilotés par un.e Directeur.trice de Pôle. Ces pôles sont les suivants :

- Pôle Solidarités et Développement Territorial (PSDT)
- Pôle Partenariat des Évolutions et Potentiels des Services (P2EPS)
- Pôle Ressources et Administration Générale (PRAG)
- Pôle Aménagement Durable et Infrastructures (PADI)

Les missions seraient déclinées comme suit au sein de chaque pôle:

Pôle Solidarités et Développement Territorial (PSDT)

- Direction Développement Économique et Touristique
- Direction Attractivité Culturelle et Sportive
- Direction Emploi et Cohésion Sociale

Les objectifs stratégiques du pôle sont :

Exercer et dynamiser les politiques publiques, en matière de développement économique et touristique, de cohésion sociale et de structuration des politiques culturelle et sportive
Porter des projets d'investissements relatifs aux compétences du pôle et en assurer la réalisation

Pôle Partenariat des Évolutions et Potentiels des Services (P2EPS)

- Direction des Richesses Humaines
- Direction Modernisation et Évaluation
- Direction Système d'Information et Numérique

Les objectifs stratégiques du pôle sont :

Accompagner les autres directions, en organisant la mise à disposition des ressources nécessaires aux services (Moyens Humains, Système d'Information) afin d'assurer un service public de qualité

Mettre en place les stratégies que porte l'administration en termes de RH (politique de recrutement, de formation, gestion de la paie), de Systèmes d'information, de la modernisation numérique, d'évaluation des politiques publiques et de prospective territoriale.

Pôle Ressources et Administration Générale (PRAG)

- Direction de l'Achat Public
- Direction de l'Administration Générale et des Affaires Juridiques
- Direction Ingénierie et Affaires Financières

Les objectifs stratégiques du pôle sont :

Accompagner les autres directions, en organisant la mise à disposition des ressources nécessaires aux services, (juridique, commande publique, achat, finances, ingénierie des financements) afin d'assurer un service public de qualité

Développer une démarche pluriannuelle et prospective sur l'ensemble des moyens de l'établissement (financiers, commande publique, achats, juridiques, gestion des assemblées)

Pôle Aménagement Durable et Infrastructures (PADI)

Direction Eau, Environnement, Énergie, Mobilité

Direction Aménagement du Territoire

Direction des Infrastructures, des Services Techniques et des Travaux

Les objectifs stratégiques du pôle sont :

Porter des politiques publiques en matière de développement durable, d'environnement, d'infrastructures, de cadre de vie et cycle de l'eau

Définir les orientations stratégiques en termes d'Aménagement, d'Habitat, de GEMAPI et élaborer les documents de planification

Accompagner les autres directions, en optimiser les ressources et les espaces (maintenance, sécurité, hygiène, durabilité des conditions de travail) afin d'assurer un service public de qualité

L'ensemble des pôles devront:

Construire des relations durables et suivre l'exécution des compétences déléguées aux satellites du pôle,

Encourager les bonnes pratiques et les actions innovantes en termes de fonctionnement interne et à destination des usagers, des prestataires et partenaires,

S'assurer de la déclinaison du projet de Territoire et du projet d'administration,

Encourager la mutualisation avec les communes membres et la déclinaison du schéma de mutualisation.

Des organismes et comités associés

- L'Office de Tourisme Intercommunal (OTI)
- Le Syndicat Mixte des Transports (SMT)
- Le Syndicat d'INNOVation et de VALorisation des déchets de Guadeloupe (SINNOVAL)
- Le Syndicat Mixte de Gestion de l'Eau et de l'Assainissement (SMGEAG)
- Le Conseil de Développement (CODEV)
- L'Observatoire Fiscal, Social et Économique Mutualisé (OFSEM)

des Instance Permanentes

- La Conférence des Maires
- La Conférence Permanente des Directions Générales de l'Agglomération

Des réseaux d'action mutualisée

- Le réseau des DRH
- Le club des acheteurs
- Le club des juristes
- Le réseau des Directeurs de Services Techniques
- Le réseau des communicants

À l'unanimité des voix exprimées, par 32 voix pour,

DECIDE


Article 1 : D'approuver le nouvel organigramme proposé en annexe.


Article 2 : De charger le Président de la CARL à prendre tout acte nécessaire à la bonne exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré ce jour

Pour extrait conforme

**LE PRÉSIDENT DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
LA RIVIERA DU LEVANT**


Loïc TONTON



- Transmis à la Sous-Préfecture de Pointe-à-Pitre ;
- Date prévisionnelle de publication : sous-huitaine après transmission à la Sous-Préfecture de Pointe-à-Pitre
- Notifié aux maires du Gosier, de Sainte-Anne, de Saint-François et de la Désirade
- Notifié au Trésorier de Sainte-Anne ;

La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de la Guadeloupe (6, rue Victor Hugues – 97100 Basse-Terre ; Téléphone : 05 90 81 45 3 ; Télécopie : 05 90 81 96 70 ; Courriel : greffe.ta-basse-terre@juradam.fr) ou d'un recours gracieux auprès de la Communauté. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. Qu'elle soit expresse ou implicite, la décision prise pourra être déférée à ce même Tribunal Administratif dans un délai de deux mois.